

LA SÉCURITÉ SOCIALE AU QUÉBEC

Histoire et enjeux

sous la direction de

DENIS LATULIPPE



**Presses de
l'Université Laval**

© 1997, Université Laval. Tous droits réservés. Toute réimpression ou utilisation non autorisée sans la permission écrite de l'Université Laval est formellement interdite. Toute réimpression ou utilisation non autorisée sans la permission écrite de l'Université Laval est formellement interdite.

Chapitre 4

La révolution des genres de vie

Simon Langlois¹

La sécurité sociale provoque des changements dans les genres de vie, mais ces derniers exigent aussi des ajustements constants dans les politiques au fil des ans.

TABLE DES MATIÈRES

Mutation des modes de vie familiaux et montée de la vie en solitaire	109
Mutation de la stratification sociale	112
Revenus et niveaux de vie	116
Les revenus individuels	116
Les revenus des ménages	117
Les classes moyennes	119
Arrêt et retournement dans la réduction des inégalités	125
La pauvreté et l'aide de dernier recours	127
Marchandisation de la vie quotidienne et bien-être	129
Le sentiment de justice sociale	132
Conclusion	133
Bibliographie	135

1. L'auteur remercie Hubert Doyon et David Gaudreault, étudiants au Département de sociologie de l'Université Laval, pour leur aide dans la préparation des données analysées dans cette contribution. Il remercie aussi le Conseil de recherche en sciences humaines du Canada et le Fonds de recherche société et culture pour leur appui financier. L'auteur est seul responsable des analyses effectuées.

L'étude des changements dans la morphologie sociale et les genres de vie au sein de la société québécoise est essentielle pour bien cerner le développement passé des politiques sociales et l'implantation graduelle du système de sécurité sociale, de même que les enjeux qui se posent pour l'avenir. Huit dimensions fortement reliées sont abordées : les modes de vie, la stratification sociale, les revenus et les niveaux de vie, les classes moyennes, les inégalités socioéconomiques, la pauvreté et la consommation marchande. L'examen de ces dimensions morphologiques est complété par une esquisse de la représentation de la justice sociale chez les Québécois. Il faut accorder une attention spéciale à la profonde mutation de la condition féminine qui est au cœur même de la mutation des genres de vie, car elle a fortement influé sur les caractéristiques du système de sécurité sociale. Cette mutation des genres de vie orientera aussi l'avenir de ces programmes.

MUTATION DES MODES DE VIE FAMILIAUX ET MONTÉE DE LA VIE EN SOLITAIRE

Les modes de vie familiaux et non familiaux sont de plus en plus diversifiés au sein de la société québécoise contemporaine, mais aussi au cours du cycle de vie des individus depuis l'émergence de l'État-providence. Globalement, trois modes de vie sont dominants : vivre en solitaire, vivre à deux en couple et vivre en famille avec enfants. La vie en ménage avec des personnes non apparentées (les « colocataires ») est moins fréquente et la vie en communauté (religieuse, par exemple) est devenue marginale.

Depuis 1960, la baisse de la fécondité des couples raccourcit la phase du cycle de vie en présence d'enfants de manière radicale et la hausse de l'espérance de vie allonge la phase de la vie en couple sans enfant présent et la phase de la fin de vie en solitaire, incluant une période plus ou moins longue en institution (centre d'hébergement et de soins de longue durée, etc.), notamment pour les femmes qui vivent plus longtemps que les hommes, quoique l'écart qui sépare leur espérance de vie ait tendance à se réduire. Les adultes d'avant la Seconde Guerre mondiale passaient la majeure partie de leur vie à s'occuper d'enfants, après avoir eux-mêmes été élevés dans des familles nombreuses. Les phases du cycle de vie sont maintenant bien différenciées et le rapport à l'enfant est l'un des grands changements qui caractérisent les modes de vie contemporains.

Le mode de vie en solitaire connaît une progression spectaculaire depuis 1960. Les ménages constitués de personnes seules vivant hors famille comptent en 2011 pour 32 % de l'ensemble des ménages contre 12,1 % trente ans plus tôt. L'examen des chiffres absolus est encore plus parlant : on passe d'un peu plus de 200 000 ménages de personnes seules en 1971 à plus d'un million d'après le recensement de 2011 (tableau 4.1).

TABLEAU 4.1
Typologie des ménages, Québec, 2011

Couples avec enfant	907 725	26,5
Couples sans enfant présent	930 390	27,2
Familles monoparentales	365 515	10,7
Ménages non familiaux*	126 675	3,7
Personnes seules	1 094 410	32,0
Total	3 424 715	100

Source : Statistique Canada, Recensement de 2011, calculs de l'auteur.

*Seuls les ménages d'au moins deux personnes sont inclus.

Note : Les totaux peuvent différer légèrement de la somme des parties en raison de l'arrondissement des données.

Le deuxième type de ménage – le couple sans enfant présent à la maison – gagne en importance à partir des années 1990 et il représente plus du quart des ménages en 2011 (27,2%). L'allongement de l'espérance de vie et la baisse de la natalité contribuent à la forte croissance de ce type de ménage. Il y a 1 838 115 couples au Québec en 2011 et 50,6% d'entre eux n'ont pas d'enfant présent à la maison. La proportion n'était que de 40,4% en 1996. Vivre en couple sans enfant présent est un mode de vie qui s'impose en quelques décennies seulement, résultat de la faible fécondité des baby-boomers. En 1986, les couples sans enfant présent représentaient 35,9% du total des couples, contre 64,1% avec enfant présent. Le changement est notable.

Le troisième type de ménage – la famille, qu'elle soit biparentale ou monoparentale – régresse en importance numérique dans le dernier tiers du xx^e siècle, avec la baisse de la natalité. Les familles biparentales comptent pour 26,5% de l'ensemble des ménages en 2011 et les familles monoparentales, 10,7%. Afin de compléter le portrait d'ensemble des ménages, il faut mentionner que 3,7% des ménages sont formés de personnes non apparentées (colocataires).

Considérant les choses sous un autre angle, soit en examinant le mode de vie des individus en 2011, il ressort qu'un tiers des adultes (32,8%) vivent au sein d'une famille biparentale avec enfants présents et 6,6% dans une famille monoparentale, soit au total 39,4% des adultes qui sont en présence quotidienne d'enfants (tableau 4.2). De nos jours, six adultes sur dix n'ont donc pas à s'occuper d'un enfant ni à en côtoyer dans la vie quotidienne. Autrement dit, les adultes doivent s'occuper de leurs enfants dans la vie de tous les jours pendant une période plus courte, contrairement aux générations qui ont précédé l'arrivée des baby-boomers. Bien entendu, ces derniers restent en contact plus ou moins étroit avec leurs enfants qui ont quitté le nid familial, mais la nature de ces interactions est différente de celles qui prennent place au sein même du foyer.

TABLEAU 4.2
Types de ménages dans lesquels vivent les individus, adultes et enfants, Québec, 2011

		ADULTES	ENFANTS	TOTAL
Familles biparentales		32,8	75,2	44,9
couples mariés		19,8	46,2	27,3
couples en union libre		13,0	29,0	17,6
Familles monoparentales		6,6	24,8	11,8
Couples sans enfant présent		33,6	-	24,1
Ménages non familiaux		26,9	-	19,3
personnes seules		19,8	-	14,2
autres*		7,1	-	5,1
Total	%	100	100	100
	N	5 531 030	2 201 795	7 732 825

* Comprend : les personnes hors famille de recensement et les personnes dans les ménages non familiaux vivant avec des personnes apparentées; les personnes hors famille de recensement et les personnes dans les ménages non familiaux vivant avec des personnes non apparentées seulement.

Note : Les totaux peuvent différer légèrement de la somme des parties en raison de l'arrondissement des données.

Source : Recensement de 2011, calculs de l'auteur.

De leur côté, les trois quarts des enfants vivent en 2011 dans des familles à deux parents, intactes ou recomposées, et un enfant sur quatre de moins de 18 ans se retrouve dans une famille monoparentale. Par ailleurs, plus d'un enfant sur quatre (27,1 %) est élevé dans une famille à enfant unique, une proportion stable depuis 2001. Ces enfants sont sans interaction avec un frère ou une sœur, et ils comptent aussi le plus souvent un nombre limité de cousins, ce qui n'est pas sans conséquence sur leur socialisation. Signalons enfin que le couple avec deux enfants présents – qui est souvent présenté comme étant la famille type – représente en 2011 seulement 18,4 % des ménages.

Finalement, le mode de vie en solitaire caractérise au total 19,8 % de la population de 15 ans et plus en 2011, alors que cette proportion était de 11,8 % en 1991 et de 8,4 % en 1981.

La société québécoise est donc très diversifiée dans ses modes de vie, bien plus qu'il y a soixante ans, forçant ainsi les politiques publiques à s'adapter à ces changements. Cependant, la famille reste bien vivante et elle est valorisée dans les représentations sociales. Si les unions se fragilisent avec la montée du divorce, une partie des familles se recompose à la suite d'une rupture. La famille a maintenant deux formes bien distinctes : la famille institution – celle dans laquelle l'enfant est en interaction quotidienne avec ses parents ou au moins l'un d'eux – et la famille-réseau, celle qui maintient des liens entre membres consanguins appartenant à des unités de vie différentes. Les baby-boomers vivront majoritairement en couple à

mesure qu'on progresse dans le XXI^e siècle, mais ils resteront membres d'une famille-réseau, qui demeurera importante pour la solidarité sociale et l'entraide, ce qui aura des implications pour la sécurité sociale.

MUTATION DE LA STRATIFICATION SOCIALE

Comme mentionné au chapitre précédent, le Québec a investi massivement dans son système d'éducation dès le début de la Révolution tranquille et, cinquante ans plus tard, les résultats apparaissent de façon spectaculaire dans la stratification sociale qui est complètement modifiée. Une véritable mutation macrosociale transforme la société québécoise en moins d'un demi-siècle, comme on peut le voir dans l'examen de la distribution des personnes actives au sein de dix catégories socioprofessionnelles ou classes sociales entre 1971 et 2011². La population active double entre 1971 et 2011 passant de 1,9 million de personnes à 3,9 millions, soit une croissance de 103 %, mais les dix classes sociales ne connaissent pas la même augmentation de leurs effectifs, comme on peut le constater dans le tableau 4.3.

TABLEAU 4.3
Distribution des personnes actives dans les strates sociales et taux de croissance selon l'année,
Québec, 1971 à 2011

		TOTAL			
1	Cadres supérieurs	1,6	1,8	2,2	2,83
2	Cadres intermédiaires et directeurs	1,2	2,7	2,6	4,22
3	Professionnels	4,2	5,7	8,2	3,96
4	Professionnels intermédiaires	7,0	6,9	8,5	2,46
5	Techniciens	8,4	9,9	16,9	4,08
6	Employés de bureau	17,1	16,6	11,5	1,37
7	Employés dans les ventes	12,9	13,8	14,1	2,22
8	Employés dans les services	10,5	13,3	13,6	2,63
9	Ouvriers et cols bleus	34,4	26,6	20,6	1,22
10	Agriculteurs, pêcheurs	2,6	2,6	1,9	1,47
	Total	100	100	100	2,03
	Nb	1 908 769	3 401 600	3 880 370	

La mutation macrosociale de la société québécoise est visible d'abord dans la croissance des effectifs au sein des échelons élevés de la hiérarchie sociale. Les cadres supérieurs, les cadres intermédiaires et les directeurs, les professionnels ainsi que les

2. Langlois, 2015.

professionnels intermédiaires et les techniciens sont nettement plus nombreux et leur importance relative au sein de la structure sociale s'accroît. Le nombre de cadres et le nombre de professionnels sont multipliés par quatre alors que la population active double. L'augmentation du nombre de diplômés est sans conteste le facteur qui a facilité ce déplacement vers le haut au sein de la hiérarchie sociale. Vient ensuite la forte augmentation du nombre de techniciens, une strate sociale qui comptait peu d'effectifs dans les années 1960 et 1970. Celle-ci arrive au deuxième rang en importance relative dans les années 2000. Si l'on additionne ses membres et ceux de la strate des professionnels intermédiaires, on arrive à environ 25 % des Québécois au travail qui se retrouvent dans ces deux strates sociales qui constituent ce qu'on pourrait appeler la fraction supérieure de la classe moyenne. La démocratisation de la fréquentation scolaire joue un rôle important en favorisant la mobilité sociale ascendante d'un grand nombre de fils et de filles d'origines modestes. En acquérant une formation supérieure, ces individus ont accès à des emplois qualifiés et bien rémunérés.

La tertiarisation des emplois entraîne de grands changements dans la structure sociale. La classe des employés de bureau rétrécit et ce changement s'explique notamment par la mutation assez radicale du travail de secrétariat. Il y a moins de femmes secrétaires, mais plus de techniciennes en administration. De leur côté, les deux strates sociales des employés dans les services aux personnes et des employés dans la vente conservent leur place relative, avec un peu plus du quart de la population en emploi. Cette tendance traduit bien le fait que la société de consommation est devenue dominante, caractérisée par la marchandisation élargie de la vie quotidienne³.

La taille de la classe ouvrière – segment typique de la révolution industrielle – régresse de manière considérable alors qu'une grande variété d'emplois et de professions de l'ère postindustrielle avancée est apparue, qui exige désormais une certification des connaissances acquise dans le système d'enseignement. Mais il serait erroné de conclure trop rapidement à la disparition de la classe ouvrière. Celle-ci reste numériquement la plus nombreuse au Québec et le nombre de ses membres passe de 657 484 en 1971 à 800 000 en 2011. Par contre, la place relative occupée par la classe ouvrière passe de 34,4 % en 1971 à 20,6 % en 2011. La classe ouvrière se transforme de l'intérieur, avec l'augmentation de la part des travailleurs dans les secteurs de la construction et des transports⁴. Le Québec n'est plus « une société de porteurs d'eau », déplorée par Jean Lesagé lors de l'élection de 1960.

La mutation radicale de la structure sociale est par ailleurs le fait de l'entrée des femmes en emploi à partir des années 1960. Les femmes sont plus nombreuses sur le marché du travail et elles y participent de manière plus continue, mais elles

3. Nous avons étudié cette question dans Langlois, 2008.

4. Langlois, 2015.

sont par ailleurs réparties de manière plus égale au sein des classes sociales, ce qui n'était pas le cas lorsqu'elles étaient massivement entrées sur le marché du travail vers la fin des années 1950 dans des secteurs d'activité très féminisés comme l'enseignement, la santé ou les services aux personnes (tableau 4.4).

TABLEAU 4.4
Distribution des personnes actives dans les strates sociales et taux de croissance selon l'année, et le sexe, Québec, 1971 à 2011

		FEMMES			
1	Cadres supérieures	0,6	0,8	1,3	6,95
2	Cadres intermédiaires et directrices	0,9	1,9	2,4	8,67
3	Professionnelles	1,8	4,9	8,3	13,94
4	Professionnelles intermédiaires	14,2	10,6	12,9	2,79
5	Techniciennes	5,6	9,4	18,3	10,03
6	Employées de bureau	30,0	29,1	17,9	1,83
7	Employées dans les ventes	15,2	15,5	15,6	3,14
8	Employées dans les services	17,3	17,1	16,7	2,95
9	Ouvrières	14,3	9,2	5,6	1,19
10	Agricultrices	0,2	1,5	0,9	16,21
	Total	100	100	100	3,06
	Nb	610 044	1 506 230	1 865 560	
		HOMMES			
1	Cadres supérieurs	2,1	2,6	3,1	2,30
2	Cadres intermédiaires et directeurs	1,4	3,3	2,7	2,94
3	Professionnels	5,3	6,4	8,0	2,35
4	Professionnels intermédiaires	3,7	3,9	4,5	1,88
5	Techniciens	9,7	10,4	15,6	2,48
6	Employés de bureau	11,1	6,7	5,6	0,78
7	Employés dans les ventes	11,8	12,5	12,6	1,66
8	Employés dans les services	7,3	10,3	10,8	2,28
9	Ouvriers et cols bleus	43,9	40,4	34,5	1,22
10	Agriculteurs	3,7	3,5	2,7	1,15
	Total	100	100	100	1,55
	Nb	1 298 545	1 895 170	2 014 810	

Un des aspects les plus déterminants de la mutation macrosociale du Québec est sans contredit la féminisation de la structure sociale et, surtout, la forte poussée de la présence des femmes aux échelons moyens et élevés de la hiérarchie sociale. La présence des femmes s'accroît au sommet de la hiérarchie sociale, comme en témoignent les taux de croissance beaucoup plus élevés que chez les hommes au sein de la classe des cadres supérieurs, chez les cadres intermédiaires, chez les professionnels et enfin chez les techniciens (voir la dernière colonne du tableau 4.4).

L'arrivée massive des femmes dans les collèges et les universités leur ouvre les portes de bons emplois au sommet de la hiérarchie sociale, comportant de meilleurs revenus, plus de pouvoir et davantage de prestige. À l'exception de la strate sociale des cadres supérieurs et de celle des ouvriers, les femmes ont atteint à toutes fins utiles la parité avec les hommes dans les huit autres strates d'emploi, dominant deux de celles-ci (les professionnels intermédiaires et les employés de bureau). Elles sont devenues une composante très importante des classes moyennes (tableau 4.5).

TABLEAU 4.5
Distribution de femmes dans chacune des strates sociales selon l'année, Québec, 1971 à 2011

1	Cadres supérieures	11,5	18,6	19,0	25,2	28,2
2	Cadres intermédiaires et directrices	22,3	27,0	31,4	37,9	45,8
3	Professionnelles	13,9	26,1	37,7	43,5	48,9
4	Professionnelles intermédiaires	64,4	67,2	68,1	70,6	72,9
5	Techniciennes	21,2	33,5	42,0	47,1	52,1
6	Employées de bureau	56,0	70,1	77,6	77,0	74,9
7	Employées dans les ventes	37,8	48,1	49,6	52,0	53,4
8	Employées dans les services	52,6	53,7	56,9	59,4	58,9
9	Ouvrières	13,2	14,9	15,4	17,0	13,0
10	Agricultrices	2,1	7,0	25,6	25,1	23,6
	Total	100	100	100	100	100
	% de femmes dans le total	32,0	39,2	44,3	46,2	48,1
	Nombre de femmes	610 044	1 106 853	1 506 230	1 681 090	1 865 560

Les hommes tirent profit du même changement structurel que les femmes en progressant vers le haut de la hiérarchie sociale depuis quarante ans (dernière colonne du tableau 4.6). Cependant, la poussée des femmes est plus forte, ce qui réduit le déséquilibre entre les sexes au sommet, bien qu'on trouve encore plus d'hommes aux échelons les plus élevés.

La strate des techniciens est la seconde en importance chez les hommes avec 15,6% du total. Le déclin de la classe ouvrière est moins prononcé chez les hommes

que chez les femmes. La classe ouvrière est largement une classe sociale masculine avec 87 % d'effectifs masculins et les hommes s'y trouvent encore fortement représentés, car plus du tiers d'entre eux (34,5 % en 2011 contre 43,9 % en 1971) en font partie.

REVENUS ET NIVEAUX DE VIE

Les revenus des hommes et des femmes doivent être étudiés séparément parce qu'ils ont évolué de manière fort différente. Par ailleurs, la forte participation des femmes sur le marché du travail, la montée du divorce et l'avènement du mode de vie en solitaire exigent aussi de considérer à part l'évolution des revenus des ménages.

Les revenus individuels

L'amélioration de l'environnement économique à compter du début des années 2000, discutée au chapitre précédent, se traduit par une reprise à la hausse des revenus annuels moyens de travail (exprimés en dollars constants) des personnes travaillant à temps plein. Les revenus gagnés par les femmes ont par ailleurs poursuivi leur progression continue, mais elle est plus forte que celle des hommes. La discrimination systémique dont les femmes ont été victimes par le passé est en régression. De nombreux litiges en matière d'équité salariale ont été réglés depuis l'adoption de lois en cette matière. Les femmes qui travaillent à temps plein gagnent un peu moins de 80 % du revenu moyen des hommes au tournant de l'an 2000, contre 61 % en 1973. Cependant, la réduction des différences de revenus gagnés entre les femmes et les hommes ne se poursuit pas au même rythme durant les années 2000.

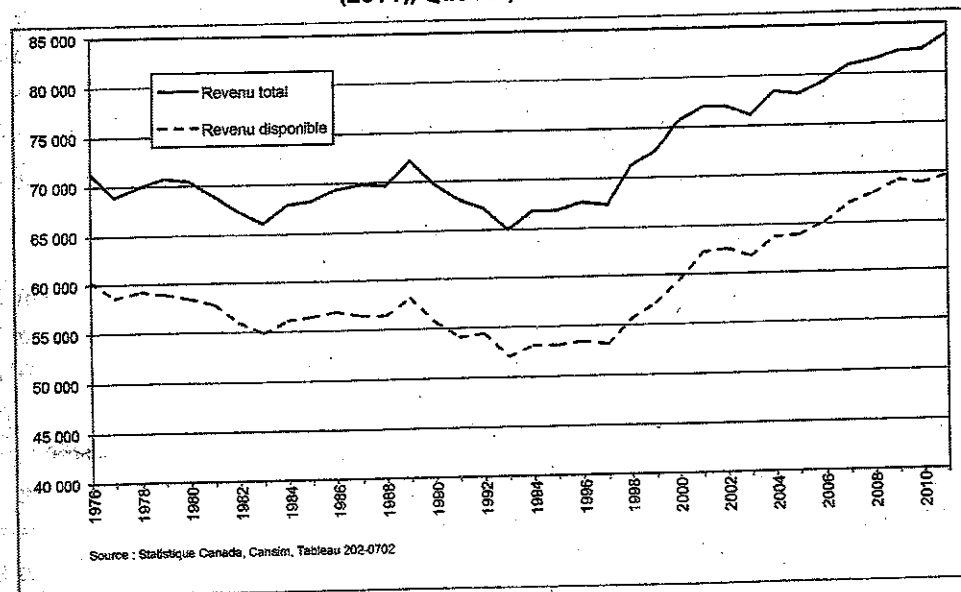
Cet écart de revenus moyens entre les femmes et les hommes est, faut-il le rappeler, souvent présenté dans les débats publics comme une mesure de l'iniquité des revenus entre les sexes. Cette lecture doit être nuancée. En fait, plusieurs raisons expliquent un tel écart. Outre l'iniquité salariale – salaires moindres pour les emplois majoritairement occupés par les femmes et équivalents à d'autres emplois majoritairement occupés par des hommes, un facteur cependant en régression –, il faut aussi prendre en considération les différences dans le capital humain. Les hommes plus âgés sont plus scolarisés et ils ont plus d'ancienneté que les femmes, un facteur qui exerce encore une certaine influence, mais qui ira en s'amoindrissant dans les années à venir avec le remplacement des générations. À cela s'ajoutent les différences dans les modes de vie et les préférences pour le temps de loisir. Les femmes employées à temps plein travaillent en moyenne moins d'heures que les hommes également employés à temps plein, notamment parce que celles-ci consacrent plus de temps aux tâches domestiques et les hommes, plus de temps au travail salarié. Le nombre moyen d'heures travaillées par les personnes employées à temps plein

est rarement pris en compte dans les débats sur les écarts de revenus entre les sexes. Tous ces facteurs combinent leurs effets pour créer un écart de revenus entre hommes et femmes. Rappelons enfin que les différences de revenus entre hommes et femmes célibataires sont beaucoup moins grandes, ce qui confirme que le mode de vie exerce aussi un effet considérable sur les revenus, en plus des caractéristiques associées au monde du travail.

Les revenus des ménages

Le revenu brut des ménages provenant du marché (travail salarié, travail autonome, placements) évolue de manière différente, par comparaison avec les gains individuels. Après une longue période de stagnation dans les années 1980, les revenus réels bruts connaissent une tendance à la hausse à partir des années 1992 et suivantes (graphique 4.1), dans le dernier cycle économique complet, notamment avec la participation des femmes au marché du travail qui contribue à la hausse réelle des revenus des ménages.

Graphique 4.1
Revenu moyen total et disponible des familles économiques en dollars constants (2011), Québec, 1976-2011



Mais attention : l'évolution des revenus moyens est affectée par des changements qui surviennent dans la composition des ménages, et non pas seulement par les tendances à l'œuvre sur le marché ou par les politiques de l'État. Ainsi, si le nombre de familles monoparentales augmente, il se créera davantage de familles ayant des revenus forcément plus faibles – une famille père-mère étant remplacée par deux familles monoparentales après un divorce, ou encore par une combinaison

de ménages recomposés de diverses façons. La composition des ménages est donc un facteur important à prendre en considération dans l'étude de la progression des revenus moyens depuis deux décennies, les différences entre les types de ménages dans les augmentations de revenus moyens nets (après impôt) entre 1980 et 2006 allant de 4,6 % à 46,8 %. Voici les hausses observées par types de ménages :

– Couples (sans enfant), un revenu :	17,6 % ;
– Couples (sans enfant), deux revenus :	4,6 % ;
– Familles, un revenu :	9,2 % ;
– Familles, deux revenus :	18,3 % ;
– Familles monoparentales :	46,8 % .

Ces hausses doivent être comparées à celle que l'on observe en moyenne dans l'ensemble des ménages comptant au moins deux personnes, qui est de 9,1 % au cours de la même période.

Fait non surprenant, les couples qui comptent deux pourvoyeurs (avec ou sans enfant) ont des revenus plus élevés que les autres, d'une part, et ils sont parvenus à augmenter leurs ressources sur une longue période. Les familles avec enfant qui dépendent d'un seul revenu – qui sont aussi généralement des familles plus jeunes dans lesquelles l'un des conjoints reste au foyer lorsqu'il y a des enfants – ont vu leurs revenus réels disponibles se détériorer dans les années 1980 et 1990, mais leur situation financière s'est améliorée dans les années 2000.

De leur côté, les familles monoparentales connaissent une certaine stabilité de leurs revenus moyens entre 1980 et 2000 – revenus moyens constants évoluant en dents de scie entre 32 000 \$ et 35 000 \$ sur 20 ans –, mais les choses changent par la suite. Les familles monoparentales font en effet des gains importants et réussissent à améliorer leur situation économique depuis le tournant de l'an 2000. Plusieurs facteurs expliquent ce changement, le plus important étant la plus grande autonomie des jeunes femmes chefs de famille monoparentale qui sont mieux en mesure d'occuper un emploi salarié. Celles-ci sont plus nombreuses à retirer des revenus de travail, en moyenne en nette hausse ces dernières années. Il faut par ailleurs noter qu'une nette différence ressort maintenant entre les revenus moyens des familles monoparentales ayant à leur tête des mères actives ou des mères inactives sur le marché du travail. L'État québécois a par ailleurs adopté des mesures fiscales qui contribuent aussi à l'amélioration du revenu disponible de ces familles.

Le type de ménage est donc un facteur qui contribue nettement à la différenciation des ressources économiques. Le double revenu étant devenu la norme, les ménages qui ne comptent que sur un seul pourvoyeur sont distancés par les autres. À un extrême se trouvent les familles à deux revenus avec enfants présents et, à

l'autre, les familles monoparentales qui par définition ne peuvent compter que sur un seul revenu.

LES CLASSES MOYENNES

Les classes moyennes connaissent une croissance importante de leurs effectifs au cours du xx^e siècle au Québec et dans toutes les sociétés développées. Leur accroissement est lié à l'avènement du salariat et à l'extension du modèle fordiste de développement économique associé aux Trente Glorieuses, sans oublier la scolarisation des populations. Autrefois identifiées à la petite bourgeoisie, les classes moyennes sont difficiles à définir de manière claire et elles sont devenues une nébuleuse complexe, « un ensemble composite traversé de clivages et d'opposition multiples⁵ ». Hubert Guindon avait bien vu, dès le début des années 1960, que la Révolution tranquille et le développement considérable de l'État québécois et de l'État fédéral canadien allaient largement contribuer à l'extension de la classe moyenne francophone au Québec⁶.

Un autre discours – teinté de pessimisme celui-là – émerge à la fin du siècle dernier dans plusieurs sociétés développées, s'inquiétant de la fracture sociale, du déclin des classes moyennes et du déclassement social des nouvelles générations, de l'arrêt de la mobilité sociale intergénérationnelle, certains parlant même d'« effet sablier » (dans le cas de la France) pour en décrire l'effritement⁷. En quelques décennies seulement, le discours public sur les classes moyennes change complètement en France et aux États-Unis, mais beaucoup moins au Québec, où cette vision pessimiste est moins présente.

Les classes moyennes⁸ ont de la difficulté à maintenir leurs effectifs au même niveau à partir des seuls revenus de marché (revenus de travail, d'entreprises et de placements) depuis 25 ans. S'il n'en tenait qu'au marché, la proportion de ménages québécois appartenant aux classes moyennes aurait régressé de manière importante, passant du tiers au quart des ménages entre 1982 et 2008. Une partie de ces ménages glisse vers le bas, certes, mais une autre a au contraire amélioré sa situation en gonflant les rangs des classes aisées. Ce résultat est congruent avec les deux phénomènes dégagés plus haut, à savoir l'augmentation des inégalités observée dans les revenus de marché et la croissance des revenus réels plus élevée chez les

5. Bosc, 2008.

6. Voir Guindon, 1990, pages 61-98.

7. Chauvel, 2006; Bigot, 2009.

8. Sont considérés comme faisant partie des classes moyennes les ménages dont les ressources financières (diverses définitions du revenu) se situent dans l'intervalle compris entre 75 % et 150 % de la médiane, une approche classique et largement utilisée dans les comparaisons internationales.

ménages les plus riches dans les années 2000. Il faut ajouter que la montée vers le haut des femmes dans la stratification sociale contribue à l'augmentation numérique de la fraction supérieure des classes moyennes et des classes plus riches, notamment en raison de l'homogamie des statuts sociaux chez les conjoints (les diplômés universitaires se marient souvent entre eux, et il en va de même pour les diplômés des cégeps).

Si l'on ajoute aux revenus de marché les transferts directs venant de l'État (allocations de toutes sortes), donc en considérant le revenu total, la situation change et la part des ménages faisant partie de la classe moyenne augmente tout au cours de la période. La fiscalité joue aussi de son côté un rôle, car le mécanisme de redistribution favorise les classes moyennes (dont la proportion augmente) et les classes les moins favorisées (dont la proportion diminue). La fiscalité procure des ressources supplémentaires à certains ménages (les familles avec enfants, par exemple) soit directement (les allocations du gouvernement fédéral, par exemple), soit par des crédits d'impôt (crédits aux familles monoparentales, etc.) et la fiscalité progressive affecte à la baisse le revenu disponible des ménages les plus favorisés. Les deux grands volets qui caractérisent l'action de l'État-providence contemporain font contrepoids aux tendances du marché qui rendent plus difficile l'accès des ménages québécois aux classes moyennes. La proportion de ménages appartenant aux classes moyennes n'a pas vraiment régressé au Québec depuis 26 ans, soit durant les deux derniers cycles économiques complets, malgré certaines mutations des modes de vie qui jouent contre cet accès, comme la montée du mode de vie en solitaire ou la hausse de la monoparentalité, qui ne sont pas sans affecter les ressources financières des ménages et leur niveau de vie. Cependant la composition de la classe moyenne a profondément changé, en continuité avec ce qui a été avancé plus haut sur la mutation des modes de vie.

Les chances d'avoir accès aux classes moyennes ne se sont pas détériorées dans le dernier quart de siècle, quelles que soient les caractéristiques examinées, soit l'âge, la scolarité, la composition du ménage, le nombre d'enfants ou le mode de propriété (tableau 4.7). Un ménage sur deux dont la personne de référence avait moins de 35 ans en 1982 faisait partie des classes moyennes et cette proportion est restée la même en 2008. Les personnes qui vivent seules ont de meilleures chances d'y avoir accès en 2008 qu'en 1982. Il en va de même pour les familles monoparentales et les ménages non familiaux. Ce résultat n'est pas vraiment surprenant, car le gouvernement du Québec a adopté depuis une vingtaine d'années des politiques fiscales et des politiques publiques qui ont ciblé des types de ménages susceptibles d'avoir plus de difficulté à maintenir leur position socioéconomique à cause des changements survenus sur le marché du travail ou dans les modes de

vie (notamment, la monoparentalité)⁹. On observe aussi une amélioration des chances d'accès aux classes moyennes après 65 ans, dans les couples sans enfant présent et dans les ménages sans revenus de travail (des variables qui corréleront ensemble), ce qui est dû notamment à la hausse des ressources disponibles au sein des nouvelles cohortes de retraités dans les années 1990 et 2000.

TABLEAU 4.6
Distribution du revenu des ménages autour de la médiane selon le type de revenus et l'année,
dollars constants de 2009, Québec, 1982 à 2009

		1982	1992	2002	2008	2009	
Revenu de marché	1982	38,7	11,4	22,1	27,9	100	42 157
	1992	40,3	10,1	18,9	30,7	100	39 284
	2002	41,2	9,2	17,8	31,7	100	40 824
	2008	40,1	10,2	16,3	33,5	100	42 261
	2009	40,0	10,1	17,0	33,0	100	41 000
Revenu total	1982	35,8	14,2	26,1	23,9	100	48 600
	1992	36,3	13,7	23,8	26,1	100	47 141
	2002	37,9	12,5	22,9	26,7	100	48 762
	2008	38,0	13,2	19,4	29,4	100	50 311
	2009	35,8	14,3	21,0	28,8	100	49 000
Revenu disponible	1982	33,7	16,3	28,9	21,2	100	41 018
	1992	33,5	16,5	27,0	23,0	100	38 273
	2002	35,4	14,7	25,1	24,9	100	40 484
	2008	35,5	14,5	21,2	28,7	100	41 579
	2009	33,9	16,2	23,3	26,6	100	41 955
Niveau de vie	1982	30,4	19,7	28,3	21,7	100	18 671
	1992	27,2	22,8	28,9	21,0	100	18 444
	2002	29,0	21,2	28,8	21,0	100	21 546
	2008	29,5	20,6	29,9	20,0	100	24 350
	2009	28,9	21,1	28,0	21,9	100	24 111

Source : Statistique Canada, Enquêtes EDF et EDM, calculs de l'auteur.

9. Certaines mesures ont aussi été adoptées par le gouvernement fédéral, mais celui du Québec a poussé plus loin « les politiques ciblées ».

TABLEAU 4.7
Proportions de ménages faisant partie des classes moyennes mesurées par le niveau de vie selon certaines caractéristiques, Québec, 1982 à 2009

Moins de 35 ans	50,7	57,8	47,7	55,8
35 - 49 ans	49,9	50,3	52,0	49,6
50 - 64 ans	45,9	48,2	46,6	48,5
65 ans et plus	41,5	51,3	53,1	43,5
Secondaire partiel ou complet	48,1	53,3	**	51,4
Collégial complété	49,0	53,7	**	50,2
Université complétée	42,7	38,7	**	43,5
Personnes seules	35,4	39,6	42,5	42,6
Couples seulement	45,9	50,9	49,3	50,3
Couples avec enfants	56,8	61,5	57,5	58,8
Familles monoparentales	42,4	41,7	50,1	50,3
Autres	41,7	56,8	51,3	43,9
2 revenus d'emploi	56,5	59,8	57,7	58,4
1 revenu d'emploi	51,9	53,4	53,4	48,6
0 revenu d'emploi	30,5	39,5	44,1	42,2
0 enfant	43,3*	48,5*	47,9	46,4
1 à 2 enfants	55,7*	57,8*	57,9	58,6
3 enfants et plus	50,9*	62,4*	41,7	51,4
Propriétaire sans hypothèque	47,1	51,8	53,3	53,5
Propriétaire avec hypothèque	55,1	56,6	56,2	53,8
Locataire	43,7	48,2	43,2	42,7

Source : Statistique Canada, Enquêtes EDF et EDM, calculs de l'auteur.

* En 1982 et 1992, seuls les enfants âgés de 0 à 16 ans sont comptés.

** Données non disponibles.

Grille de lecture: Chaque proportion décrit les chances de faire partie de la classe moyenne associées à la caractéristique. Ainsi, 50,7 % des ménages dont la personne de référence a moins de 35 ans font parti de la classe moyenne en 1982, 57,8 % en 1992 et ainsi de suite.

Les classes moyennes sont formées de personnes de plus en plus scolarisées, ayant terminé des études collégiales ou universitaires (tableau 4.8). On y retrouve nettement moins de personnes qui n'ont pas obtenu de diplôme d'études secondaires. En 1982, plus de la moitié des ménages des classes moyennes comptaient des enfants, et cette proportion a fondu de moitié en 26 ans. Environ trois ménages sur quatre appartenant aux classes moyennes n'ont plus d'enfant présent au foyer en 2008. Le double revenu est devenu une caractéristique des classes moyennes, touchant deux ménages sur trois. Le double revenu dans les couples est depuis longtemps la norme et, avec le temps, le remplacement des générations a étendu cette norme jusque dans les ménages les plus âgés sur le marché du travail.

TABLEAU 4.8
Différentes variables caractérisant les classes moyennes mesurées
d'après le niveau de vie, Québec, 1982 à 2009

Moins de 35 ans	34,5	24,9	18,7	21,8
35 - 49 ans	29,5	36,4	33,7	29,4
50 - 64 ans	23,4	21,3	26,0	28,6
65 ans et plus	12,6	17,5	21,6	20,2
Secondaire partiel ou complet	70,6	65,3	**	49,0
Collégial complété	23,2	26,3	**	29,6
Université complétée	6,2	8,4	**	21,3
Personnes seules	15,7	18,2	25,5	29,8
Couples seulement	18,9	23,6	22,0	27,6
Couples avec enfants	53,1	43,2	34,4	28,2
Familles monoparentales	6,3	6,8	10,4	6,5
Autres	6,0	8,1	7,7	7,9
2 revenus d'emploi	35,2	40,0	63,5	66,3
1 revenu d'emploi	49,2	38,7	22,5	18,5
0 revenu d'emploi	15,6	21,4	14,0	15,2
0 enfant	54,3*	63,3*	68,5	71,7
1 à 2 enfants	39,3*	31,1*	27,3	24,2
3 enfants et plus	6,5*	5,7*	4,2	4,1
Propriétaire sans hypothèque	22,1	26,6	27,6	24,7
Propriétaire avec hypothèque	35,1	33,1	35,9	39,2
Locataire	42,7	40,3	36,5	36,1

Source : Statistique Canada, Enquêtes EDF et EDM, calculs de l'auteur.

* En 1982 et 1992, seuls les enfants âgés de 0 à 16 ans sont comptés.

** Données non disponibles.

En résumé, la composition des classes moyennes reflète les changements structuraux qui caractérisent la population québécoise, comme l'avènement du mode de vie en solitaire, l'arrivée à la phase du nid vide des premières cohortes du baby-boom, la hausse de la scolarisation des individus et l'augmentation du double revenu dans les couples. L'analyse de F. Delorme et de Suzie St-Cerny (en collaboration avec Luc Godbout) (2014) confirme ces observations¹⁰. « [...] une conclusion importante s'impose : la classe moyenne au Québec n'est pas en déclin. En fait, l'intervention gouvernementale, par le biais des impôts, des transferts et des services publics, a contribué à l'atteinte de ce résultat ».

Certains éléments complémentaires peuvent expliquer le fait que la taille des classes moyennes n'a pas rétréci au Québec et que les chances d'y avoir accès, d'après

10. Delorme et St-Cerny, 2014, p. 30.

la mesure de niveau de vie, n'ont pas changé depuis un quart de siècle, s'améliorant même pour certains ménages :

- L'effet de génération qui a caractérisé l'évolution des revenus des particuliers et des ménages dans les années 1980 et au début des années 1990 disparaît au tournant de l'an 2000, contrairement à ce qui se passe en France, où il persiste. Par effet de génération, il faut entendre le fait que les nouvelles cohortes d'individus ou de ménages retirent des revenus moins élevés que ceux des cohortes précédentes au même âge. Ce retournement a bénéficié aux classes moyennes, notamment parce que les revenus des jeunes ménages ont augmenté dans les années 2000, mais aussi parce que les ménages plus âgés à la retraite ou proche de l'âge de la retraite arrivent à cette étape de leur cycle de vie avec des ressources plus élevées que celles des cohortes précédentes au même âge.
- Les ménages disposant des plus hauts revenus de marché ont bénéficié de hausses plus rapides que les autres et le nombre de ménages à revenus très élevés a aussi augmenté pour diverses raisons : davantage de ménages à double revenu, tendance nouvelle à la création de ménages dont les membres disposent tous de revenus élevés à cause de la convergence des statuts sociaux des conjoints (homogamie au sein des couples), plus de diplômés à revenus élevés, etc. Si le nombre de ménages à revenus nettement supérieurs à la médiane s'accroît, il faut bien que le nombre des autres ménages (notamment ceux de classes moyennes) diminue. Le phénomène est plus clair en regard des revenus de marché (où l'inégalité est plus marquée), mais beaucoup moins lors de l'examen des revenus disponibles après impôts, à cause du caractère redistributif de la fiscalité. Un certain nombre de ménages classés comme étant « riches » avant impôts directs appartiennent en fait aux classes moyennes une fois les impôts payés. La part des classes moyennes dans la société est par conséquent plus élevée avec les revenus disponibles qu'avec les seuls revenus de marché.
- L'État (québécois, mais aussi canadien) a adopté des politiques fiscales qui avantagent certains types de ménages et qui ont pour effet de hausser leur niveau de vie – notamment dans le cas des jeunes familles, des familles monoparentales et des ménages de personnes âgées –, leur permettant d'avoir accès aux classes moyennes.
- Les caractéristiques des membres des ménages qui composent les classes moyennes ont changé en plus d'un quart de siècle, ce qui a aussi contribué à contrer le déclin appréhendé. La scolarisation de la population québécoise a poursuivi sa progression, et l'on sait que les diplômés ont de meilleures chances d'avoir des emplois mieux rémunérés, donc de meilleures chances d'avoir accès au niveau de vie des classes moyennes. Cela est par ailleurs rendu possible au Québec par la structure d'âge qui favorise l'emploi des jeunes, les personnes formant les premières cohortes de baby-boomers étant nombreuses à prendre leur retraite à mesure qu'on progresse dans

les années 2000. De plus, le nombre de ménages arrivés à la phase du nid vide au moment où les revenus personnels de leurs membres atteignent un sommet dans le cycle de vie a été en forte hausse, ce qui a aussi fait grossir les rangs des classes moyennes. De leur côté, les nouvelles cohortes de retraités arrivent mieux nanties à cette étape de leur vie, et une moindre proportion d'entre eux que par le passé grossissent les rangs des classes les moins favorisées lorsque prend fin la vie active.

Autrement dit, le devenir des classes moyennes relève d'une combinaison complexe de facteurs endogènes et exogènes, depuis l'évolution des revenus de marché et les modifications survenues dans les interventions étatiques qui touchent directement les ménages jusqu'aux choix de vie personnels (se marier, divorcer, vivre en solo), autant de facteurs différents dont le poids respectif est cependant difficile à départager, sans oublier les mutations structurelles qui ont favorisé le maintien des effectifs en proportion élevée au centre.

ARRÊT ET RETOURNEMENT DANS LA RÉDUCTION DES INÉGALITÉS

Après des décennies de croissance pour tous et de redistribution efficace durant les Trente Glorieuses, de 1945 à 1975, un important renversement de tendances se met graduellement en place, témoignant avec suffisamment de recul des évolutions à venir. L'inégalité des revenus de marché s'accroît et des facteurs structurels, comme la diversité accrue des types de ménage et la montée du mode de vie en solitaire, s'ajoutent aux facteurs conjoncturels (cycles économiques¹¹) et politiques (baisses d'impôts) pour expliquer cette croissance des inégalités.

La récession de 1982 a été particulièrement dure et la reprise ultérieure est marquée par une diminution de l'inégalité. Il en va tout autrement dans les années 1990 : la reprise économique après les années de récession 1992-1993 n'entraîne pas une diminution de l'inégalité caractérisant les revenus de marché, plutôt en nette hausse dans ces années de reprise, le coefficient de Gini¹² atteignant un sommet de 0,461 en 1998. Il se maintient au-dessus de 0,440 par la suite, en hausse en 2010 et 2011. La décennie 1990-2000 a été qualifiée de « reprise sans création d'emploi ».

C'est là une profonde transformation structurelle. Il y a bien une tendance à la hausse de l'inégalité des revenus de marché à long terme, indépendante des effets de conjoncture. « La contribution du revenu de marché à l'inégalité suit une

11. La comparaison des mesures d'inégalité au même moment d'un cycle (par exemple au sommet ou encore au creux) s'avère nécessaire afin de dégager des effets de structure indépendants de la conjoncture.

12. Le coefficient de GINI est une mesure classique pour caractériser les inégalités. Sa valeur se situe entre 0 et 1 et, plus le coefficient est élevé, plus l'inégalité est forte.

tendance contracyclique au cours du cycle des années 1980 : cette contribution augmente en phase de récession (1979-1983) et diminue en phase d'expansion (1983-1989) ; or, ce n'est pas le cas du cycle actuel, car cette contribution continue d'augmenter en phase d'expansion (en cours depuis 1993)¹³. » De plus, cette hausse de l'inégalité due à la composante du revenu de marché n'est pas contrée par les deux autres composantes du revenu disponible des ménages que sont l'impôt et les paiements de transferts.

Les paiements de transferts et les impôts réduisent les inégalités dans les deux décennies examinées, preuve que les mécanismes de redistribution typiques de l'État-providence fonctionnent. Mais leur rôle et leur efficacité se présentent bien différemment d'une décennie à l'autre. Durant les années 1980, l'État-providence est en mesure de réduire au fil du temps les inégalités observées dans les revenus de marché, notamment au cours du cycle d'expansion qui suit la récession. Les choses changent dans les années 1990. L'intervention étatique réduit les inégalités de marché en redistribuant les revenus chaque année, certes, mais elle n'est plus en mesure de faire baisser les inégalités au cours du cycle, qui restent à un niveau plus élevé qu'au cours du cycle économique précédent, jusqu'en 2006. Les coefficients de GINI pour les revenus après impôts sont de 0,275 en 1989 et de 0,308 en 2000, à deux moments comparables du cycle économique.

L'inégalité est donc structurellement en hausse, après que l'État providence eut joué son rôle de redistributeur de la richesse. Il s'agit là d'un changement important dans l'histoire des 50 dernières années. L'action redistributive de l'État, tout en étant efficace chaque année, ne parvient pas à neutraliser l'augmentation tendancielle des inégalités qui caractérise les revenus de marché. Il est donc permis de faire l'hypothèse d'une mutation en cours du rôle des impôts et des paiements de transfert qui assurent une certaine redistribution des revenus sur le plan transversal (une année donnée), mais non plus une réduction des inégalités dans le temps.

Une étude de l'Institut de la statistique du Québec (ISQ) montre que l'inégalité de revenu disponible était plus faible chez les couples, avec ou sans enfant, que chez les personnes seules et les familles monoparentales. Ainsi, l'inégalité de revenu atteint des niveaux plus élevés chez les personnes qui vivent seules, même si leur situation s'est améliorée avec le temps. L'inégalité touche par ailleurs davantage les jeunes ménages et elle est moins prononcée après 65 ans. L'étude de l'ISQ montre que « l'inégalité est fortement conjoncturelle dans le cas des jeunes familles : elle augmente en phase de récession et diminue en phase d'expansion¹⁴ ».

Les inégalités sont cependant moins fortes au Québec que dans les autres provinces canadiennes. Les coefficients de GINI caractérisant les revenus disponibles

13. Crespo, 2007, p. 34.

14. Crespo, 2007, p. 42.

(après impôts) sont de 29,2 % au Québec, 32,8 % en Ontario et 31,9 % dans l'ensemble du Canada en 2012¹⁵.

L'examen des rapports interdéciles rend possible une comparaison avec d'autres pays. Les ménages appartenant aux 10 % les plus fortunés avaient un revenu disponible (après impôts et transferts) 3,7 fois plus élevé que celui des 10 % les moins fortunés au Québec en 2012, contre 4,7 fois en Ontario, 4,3 au Canada, 4,1 dans les pays de la zone OCDE et 6,2 aux États-Unis¹⁶.

L'impôt sur le revenu a un caractère progressif. Au total, les ménages faisant partie du quintile supérieur des revenus paient en moyenne 24,6 % de leurs revenus totaux en impôts directs. À eux seuls, ils paient 56,3 % de tous les impôts directs. Les paiements de transferts comptent pour une large part des ressources des familles situées au bas de l'échelle des revenus; ils représentent la moitié de tous les revenus dans le groupe des ménages les moins fortunés (le quintile inférieur). Ces ménages sont donc davantage dépendants de l'aide étatique, beaucoup plus qu'il y a 20 ans. Cependant, la composition du quintile inférieur a changé avec le temps, ce qui peut aussi affecter l'évolution de cette moyenne.

LA PAUVRETÉ ET L'AIDE DE DERNIER RECOURS

La mesure de la pauvreté a été ces dernières années un objet de débats sur la place publique. Depuis 2000, une mesure mise au point par le ministère des Ressources humaines du Canada estime mieux l'étendue de la pauvreté à partir d'une approche basée sur le panier de consommation (le MPC) adoptée par le Centre d'étude sur la pauvreté et l'exclusion (CEPE)¹⁷. Selon le MPC, un ménage et les individus qui la composent seront considérés en état de pauvreté si le revenu familial ne leur permet pas d'acheter un panier de biens et services défini comme un minimum pour assurer leur bien-être dans leur collectivité. Cette mesure ne représente pas un seuil officiel aux fins d'admissibilité aux programmes d'aide publique. Deux éléments sont pris en compte: le pouvoir d'achat de la famille tel que mesuré par le revenu disponible et le coût de la vie dans la province.

Le Québec est loin de détenir le record du taux de pauvreté au Canada, contrairement à une idée répandue, car il se situe en bas de la moyenne canadienne. Le taux de faible revenu pour l'ensemble des personnes est de 10,8 % en 2013 au Québec, contre 12,1 % au Canada et 14 % en Ontario. C'est là une bonne nouvelle: la portée des nombreuses mesures prises afin de contrer la pauvreté indique que

15. Gouvernement du Québec, 2016, p. 54.

16. *Ibid.*, p. 57.

17. Le CEPE a été instauré dans l'esprit de la Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale afin de faire le suivi dans le temps du phénomène de la pauvreté. Il est rattaché au ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MTESS).

L'État peut se montrer efficace sur ce plan, malgré les critiques qui lui sont adressées. Il faut cependant souligner que l'Ontario et les provinces de l'Ouest canadien accueillent plus d'immigrants que le Québec, donc des personnes qui sont susceptibles d'avoir des revenus plus faibles dans les premières années de leur installation au pays.

Cette fois encore, les modes de vie ont une forte incidence sur la pauvreté. Selon l'indicateur du MPC, le taux de faible revenu est en 2013 de 25 % chez les personnes vivant seules au Québec (27,1 % au Canada).

La population des pauvres est mouvante. Selon une étude publiée par Statistique Canada en 1997, un peu moins de la moitié des ménages pauvres ne le sont plus après deux ans, ayant été remplacés par un contingent à peu près équivalent de nouveaux pauvres. Pour un tiers des ménages, l'entrée dans l'état de pauvreté est causée par la perte d'un membre à la suite d'un divorce ou d'une mortalité. La même proportion de ménages peut quitter l'état de pauvreté à la suite de l'arrivée d'un nouveau gagne-pain. L'autre facteur déterminant est l'entrée ou la sortie du marché du travail. Les changements caractérisant le mode de vie sont à peu près aussi importants que la participation au marché du travail pour expliquer l'aspect dynamique de la pauvreté. Deux conclusions – l'une optimiste, l'autre pessimiste – peuvent être tirées de cette étude :

- La pauvreté est un état temporaire ou transitoire pour une forte proportion des ménages et il est possible d'en sortir après une brève période.
- L'incidence de la pauvreté est plus élevée que le donnent à penser les chiffres annuels puisque plus de ménages peuvent être pauvres à un moment ou à un autre au cours d'une certaine période.

Comme précisé au chapitre 12, l'aide de dernier recours telle qu'on la connaît est mise en place en 1970 sous le premier gouvernement Bourassa. La proportion de la population québécoise dépendante de l'aide sociale atteint son niveau le plus faible en 2015, soit 6,6 % de la population de moins de 65 ans¹⁸. La proportion était de 12,8 % en 1996. Le nombre de personnes bénéficiaires de l'aide de dernier recours est de 448 543 en mars 2015 : 78,3 % sont des adultes et 21,7 % des enfants. Près des deux tiers de ces enfants vivent dans des familles monoparentales.

La croissance du nombre de ménages à l'aide sociale est plus prononcée que l'augmentation du nombre de personnes, ce qui s'explique par la multiplication des petits ménages, formés essentiellement de personnes seules et de familles monoparentales. En fait, un des traits de l'évolution récente de la clientèle de l'aide de dernier recours est sans nul doute la poussée importante du nombre de personnes

18. Comme il sera précisé au chapitre 7, les personnes de 65 ans et plus sont plutôt admissibles au programme fédéral de la Sécurité de la vieillesse.

solitaires. Le phénomène n'est pas neuf, mais ce qui est nouveau, c'est la force de sa progression récente. Les personnes dans cette situation représentent en effet un peu plus de la moitié (52,1 %) des adultes bénéficiaires de l'aide sociale en 1980; et cette proportion grimpe à 68,1 % en mars 2008, ce qui représente une hausse considérable, qui a pris place surtout dans la seconde moitié des années 1990. En mars 2015, 73,4 % des adultes bénéficiaires vivaient en solo.

Les familles monoparentales constituent le deuxième type en importance de ménages qui bénéficient de cette aide (12 %). Au total, 91,6 % des ménages qui reçoivent l'aide directe de l'État ont à leur tête un seul adulte, ce qui est révélateur du fait que la dépendance va de pair avec un certain isolement social. Aussi, comme il sera précisé au chapitre 11, l'introduction de la politique familiale de 1997 s'est traduite par une réduction du nombre de familles monoparentales prestataires de l'aide sociale. Les femmes qui perçoivent de l'aide sociale et qui sont en âge d'avoir de jeunes enfants à leur charge (25 à 39 ans) vivent seules en moins forte proportion que les hommes du même âge parce qu'elles demeurent plus nombreuses à former des ménages monoparentaux.

Il découle de cette analyse que la diminution du nombre de personnes inscrites à l'aide sociale risque de ne pas se poursuivre dans les années à venir, malgré l'amélioration du marché du travail. Le changement le plus notable en effet est l'augmentation du nombre de personnes qui vivent seules après 40 ans. Or, l'âge est susceptible de devenir un facteur qui va influencer de plus en plus la participation aux programmes qui mènent à la sortie de l'aide de dernier recours: plus cet âge progresse, moins forte est la probabilité de succès de ces programmes. De plus en plus de personnes s'inscrivent à l'aide de dernier recours, non pas à la suite de difficultés sur le marché du travail, mais à cause de difficultés personnelles, ce qui rendra plus difficile leur sortie du système, même en cas de reprise économique.

MARCHANDISATION DE LA VIE QUOTIDIENNE ET BIEN-ÊTRE

Un nouveau genre de vie s'impose avec l'émergence de la société de consommation et avec l'arrivée d'une nouvelle culture matérielle, en rupture radicale avec celui des générations passées. Ce genre de vie passe désormais par la consommation marchande élargie d'objets et de services produits dans la sphère marchande. L'émergence et le développement de la société salariale favorisent l'avènement de la consommation de masse, comme appelée à une certaine époque. Ces changements se produisent à la mise en place du système de sécurité sociale, dont l'aide sociale et l'assurance maladie, qui procure aux ménages dans le besoin les ressources nécessaires.

L'analyse des budgets de dépenses des ménages permet de cerner la nature des besoins à satisfaire dans notre société et de comparer les manières de vivre des

ménages selon le niveau socioéconomique. L'équipement de base nécessaire à la vie quotidienne est maintenant à peu près présent dans tous les ménages : système de chauffage, chauffe-eau, cuisinière, réfrigérateur, machines à laver et à sécher le linge, téléphone, radio, télévision couleur, sans oublier le câble et l'accès à Internet, font partie de l'équipement standard, y compris chez les jeunes ménages et en partie au sein des ménages à faible revenu. Ce constat passe aujourd'hui pour une évidence, mais il faut se rappeler qu'il était loin d'en être ainsi il y a 40 ou 50 ans.

Cependant, de nouveaux besoins émergent au sein de la société de consommation élargie. Cette tendance est évidente dans la sphère des produits utilitaires et de loisir qui incorporent une composante technique. Téléphones cellulaires, appareils photo numériques, cinéma maison, nouvelles générations de chaînes haute fidélité ou d'automobiles et ordinateurs portables sont là pour en témoigner. Il en va de même dans le domaine de la santé, de l'éducation et des services sociaux. Pensons aux nouveaux médicaments coûteux, aux nouveaux services en santé et bien-être corporel et psychologique, aux nouvelles prothèses à coûts élevés (soins oculaires, implants dentaires, etc.) ou encore aux services personnels de toutes sortes.

Les nouveaux besoins se reflètent dans la mutation de la structure des dépenses des ménages depuis 50 ans. Le tableau 4.9 permet de comparer la structure des besoins révélés par la consommation marchande en 1969, soit un an avant la mise en place de la loi instaurant le régime d'aide sociale à celle de l'année 2009. Le changement est spectaculaire et son analyse est porteuse de questions pour l'avenir des programmes sociaux.

La comparaison de la structure de la consommation en 1969 avec celle de la deuxième enquête disponible, celle de 1978, permet de voir une nette régression des dépenses moyennes des ménages en santé et en éducation, à la suite de la mise en place de différents programmes sociaux dans les années 1970. L'enrichissement collectif se traduit aussi par une réduction des dépenses alimentaires par unité de consommation, passées de 28,3 % du budget des ménages en 1969 à 18,1 % en 2009, une réduction encore plus forte au sein des ménages à faible revenu (de 35,2 % en 1969 à 21,2 % en 2014 dans le quintile 1, tableau non publié).

En d'autres termes, le revenu discrétionnaire des ménages – le revenu dont on peut librement disposer une fois payées les dépenses pour les biens et services de première nécessité – augmente, et de nouveaux besoins peuvent être satisfaits. Logement, transports, loisirs, protection, sans oublier les technologies de l'information et des communications, sont les fonctions de consommation qui augmentent le plus dans la structure des besoins des ménages.

TABLEAU 4.9
Répartition en % (coeff.) des dépenses des ménages pondérées par la taille de l'unité de consommation selon le poste de dépenses, ménages de deux personnes et plus, Québec, 1969-2009

Alimentation		28,3	26,0	24,3	20,8	19,6	18,1
Logement		21,0	21,9	23,6	24,6	24,1	25,5
Transport		11,5	13,8	13,9	15,0	15,9	16,8
Loisirs		7,2	7,8	7,7	8,7	10,1	8,6
Habillement		10,5	9,0	8,0	6,7	5,6	4,9
Équipement		5,3	6,7	5,6	5,4	6,1	5,9
Protection		5,4	5,8	6,2	7,0	9,1	9,9
Santé		6,0	3,5	4,1	4,6	4,6	5,1
Éducation		1,1	1,2	1,4	1,7	1,9	2,1
Divers		3,5	4,3	5,1	5,5	3,1	3,2
Total	%	100	100	100	100	100	100
N	\$ courants	7 607	17 000	23 309	36 758	49 973	56 802
	(personnes)**	10 251	5 362	4 816	4 587	7 754	5 086
	(ménages)	3 472	2 016	1 754	1 900	2 626	1 759

Source : micro-données des Enquêtes sur les dépenses des ménages, 1969 à 2009, calculs de l'auteur faits à partir des micro-données et non pas à partir des moyennes publiées par Statistique Canada pour chacune des fonctions.

Les ménages doivent de nos jours assumer une plus grande part des dépenses pour la santé et l'éducation – deux fonctions de consommation qui pèsent maintenant plus lourd dans les budgets. De nouveaux biens et services sont en effet offerts et leur consommation contribue à la hausse des dépenses moyennes des ménages en santé, mais aussi en éducation. Par exemple, de nouvelles technologies permettent de corriger la vision des personnes qui ont des problèmes de myopie, mais ces dépenses ne sont pas couvertes par l'État. Il en va de même pour les nouvelles technologies en matière de soins dentaires (implants au titane, couronnes, etc.). De leur côté, les étudiants doivent assumer des frais afférents plus élevés et les dépenses diverses pour les études augmentent.

De même, comme mentionné plus tôt, une nouvelle fonction de consommation a émergé ces dernières années dans la structure des dépenses des ménages, traduisant en fait l'apparition d'un nouveau besoin : les nouvelles technologies de l'information et des communications (NTIC). Elles correspondent à un ensemble de besoins particuliers : s'informer et communiquer avec l'appui de technologies changeantes rapidement dans le temps.

On retiendra de cette analyse qu'il existe un écart grandissant entre la structure de consommation des ménages les moins bien nantis et celle des ménages plus favorisés, notamment entre les ménages situés aux extrêmes des quintiles de revenu. Aussi, la mutation de la consommation marchande des ménages révèle que de

nouveaux besoins ont émergé : nouvelles technologies, nouveaux moyens de communication, nouveaux services en santé et en bien-être, etc. Cette extension des besoins va poser de nouveaux défis au système de sécurité sociale. Comment définir le panier des besoins de base à satisfaire en matière de protection du revenu de première nécessité ? Comment fournir les services coûteux en santé, les nouveaux médicaments, etc. ?

LE SENTIMENT DE JUSTICE SOCIALE

Les Québécois estiment en forte proportion que la société dans laquelle ils vivent est juste, et cette proportion est plus élevée que celles qui sont observées dans d'autres sociétés comparables, notamment en France¹⁹. Les sociologues de plusieurs pays ont en effet porté attention à la mesure du sentiment de justice tant envers la société dans son ensemble (évaluation de la macrojustice) que par rapport à la situation personnelle vécue par chacun (la microjustice). La macrojustice désigne l'évaluation d'ensemble de la justice sociale dans la société dans laquelle on vit. Au total, 70 % des Québécois considèrent la société québécoise « plutôt juste » et 30 %, « plutôt injuste²⁰ ».

Trois clivages sociaux sont en liens étroits avec le sentiment de macrojustice : le genre, l'âge et la scolarité des individus. Les femmes sont moins nombreuses (65 %) que les hommes (75 %) à estimer que la société québécoise est juste. Viennent ensuite les jeunes (18 à 35 ans) qui se démarquent avec une proportion plus faible (61 %). Plus l'âge avance, plus on estime que la société québécoise est juste (80 % chez les personnes de 75 ans ou plus). Le diplôme est aussi relié à l'estimation de la justice. Les personnes les moins scolarisées (primaire et secondaire) estiment en moins forte proportion que la société québécoise est plutôt juste (63 %) et la proportion augmente avec le niveau d'études, allant à 77 % chez les diplômés d'université.

La perception de la macrojustice est moins élevée dans les catégories les plus faibles du revenu familial (autour de 66 % chez les moins de 50 000 \$) et la perception que le Québec est une société juste augmente au sein des classes moyennes de revenus (entre 50 000 \$ et 100 000 \$) autour de 76 % à 78 %. L'écart est notable. Il existe aussi un clivage entre les classes socioéconomiques. Les personnes exerçant une profession qui exigent un diplôme universitaire ou collégial (techniciens, professions libérales, cadres en gestion et administration) perçoivent le Québec comme une société juste (au-dessus de 73 %) alors que les ouvriers, les

19. Forsé et Langlois, 2016, pages 137-154.

20. Le sentiment de macrojustice est mesuré à partir de la question : « Diriez-vous que la société québécoise est plutôt juste ou plutôt injuste ? »

employés de bureau et le personnel dans les services et la vente ont un score plutôt autour de 60 %.

Les clivages dans la représentation sociale que l'on se fait de la justice au sein de la société québécoise sont en liens évidents avec les raisons qu'ont les individus appartenant à certains groupes de se sentir exclus personnellement, de ressentir des injustices, d'être insatisfaits de l'ordre établi, ou encore avec l'idée de ne pas recevoir sa juste part en société. Ce serait donc le cas des jeunes, des femmes et des personnes les moins scolarisées qui ont des griefs spécifiques à formuler et des attentes non satisfaites.

Un autre principe sur lequel s'appuie l'évaluation de la justice mérite d'être mis de l'avant : le principe d'égalisation équitable des ressources sur le plan collectif. L'évaluation négative de la macrojustice est davantage présente au sein des groupements sociaux qui estiment que le principe de l'égalisation des ressources (au moyen d'une intervention étatique par exemple) fonctionne mal, ces personnes considérant être laissées pour compte ou encore ne pas recevoir en tant que groupe assez d'attention des pouvoirs publics. Autrement dit, on juge sa propre situation comme étant inéquitable et l'on estime que la société ou les pouvoirs publics ne font rien pour y remédier. Ainsi, les classes moyennes francophones – qui ont largement bénéficié des politiques publiques au Québec, dont les membres sont scolarisés et bénéficient d'emplois intéressants – n'ont pas de raisons personnelles d'estimer que leur société est injuste ou inéquitable et elles perçoivent comme étant avantageuses les interventions étatiques dont elles tirent finalement profit.

CONCLUSION

La société québécoise a connu une véritable révolution des genres de vie et des modes de vie à partir de la fin de la Seconde Guerre mondiale (1939-1945), une révolution qui n'est pas étrangère à l'avènement de la Révolution tranquille des années 1960, théâtre d'un grand nombre de changements institutionnels et politiques. Cette révolution des genres de vie et des modes de vie a fortement influencé la mise en place du système de sécurité sociale québécois et elle continuera d'en affecter les réformes et les modifications qui seront apportées dans les années à venir.

Il est difficile de cerner les liens de cause à effet entre les modes de vie et les politiques en matière de sécurité sociale, mais les liens entre les deux sont clairs. Les chapitres qui suivent témoignent du développement et de l'évolution des régimes de sécurité sociale dans ce contexte d'une société en mutation. Il importe néanmoins de se rappeler certains grands déterminants des changements dans les modes de vie :

- La mutation profonde de la condition féminine et les interrelations entre le marché du travail et la politique familiale.
- La montée du mode de vie en solitaire, les interrelations avec la protection du revenu des personnes démunies et les répercussions éventuelles sur l'aide informelle et les soins aux personnes malades et en perte d'autonomie.
- Les inégalités croissantes du marché du travail et la capacité des politiques sociales et fiscales à réguler cette situation.
- Les répercussions des nouvelles technologies sur nos habitudes de consommation, les besoins de base à satisfaire et notre capacité à fournir des services de santé de qualité.
- La diversité des modes de vie familiaux, leurs changements dans le cycle de vie des individus et les besoins de protection sociale pour les proches.

Les politiques sociales et le système de sécurité sociale s'inscrivent dans un contexte macroéconomique plus large qui affecte leur développement. Mais notre analyse des mutations dans les modes de vie et dans les genres de vie montre clairement la nécessité de prendre en compte les comportements des acteurs sociaux, leurs attentes et leurs caractéristiques dans la mise en place des programmes et, surtout, dans les modifications à apporter et dans l'élaboration de nouvelles avenues. Les besoins changent et le système de sécurité sociale doit en tenir compte.

Les grands acteurs collectifs (syndicats, organismes publics, intervenants économiques, etc.) jouent un rôle central dans les orientations prises par le système de sécurité sociale. Mais ce dernier doit aussi prendre en compte les comportements et les attentes des acteurs qui sont finalement les premiers concernés : les citoyens payeurs et bénéficiaires des services en matière de sécurité sociale.

BIBLIOGRAPHIE

- Bigot, Régis. 2009. *Fins de mois difficiles pour les classes moyennes*. La Tour d'Aigues. Les Éditions de l'Aube, 200 pages.
- Bosc, Serge. 2008. *Sociologie des classes moyennes*. Paris. La Découverte, coll. « Repères », 122 pages.
- Chauvel, Louis. 2006. *Les classes moyennes à la dérive*. Paris. Seuil, coll. « La République des idées », 108 pages.
- Crespo, Stéphane. 2007. *L'inégalité de revenu au Québec 1979-2004*. Québec. Institut de la statistique, 64 pages (http://www.bdso.gouv.qc.ca/docs-ken/multimedia/PB01614_InegaliteRevenu2007M10.pdf).
- Delorme, F., et Suzie St-Cerny (avec la collaboration de L. Godbout). 2014. *La classe moyenne au Québec s'érode-t-elle vraiment? Contour et évolution*. Rapport de recherche, Chaire de recherche en fiscalité et en finances publiques, Université de Sherbrooke, novembre 2014, 32 p. (http://www.ledevoir.com/documents/pdf/classe_moyenne_quebec.pdf).
- Forsé, Michel, et Simon Langlois. 2016. « Des sentiments de justice sociale divergents en France et au Québec », dans Olivier Galand (dir.), *La France des inégalités. Réalités et perceptions*. Paris: Presses de l'Université Paris-Sorbonne. 2016, p. 137-154.
- Gouvernement du Québec. 2016. *Budget 2016-2017. Régime québécois de soutien du revenu*. 17 mars 2016, 83 pages.
- Guindon, Hubert. 1990. « Malaise social, classes sociales et révolution bureaucratique », dans Hubert Guindon, *Tradition, modernité et aspiration nationale de la société québécoise*. Montréal: Éditions Saint-Martin. 1990, p. 61-98.
- Langlois, Simon. 2008. « Budgets de famille et genres de vie au Québec dans la seconde moitié du xx^e siècle », *Les Cahiers des Dix*, Les Éditions La Liberté, n° 62, p. 195-231.
- Langlois, Simon. 2015. « La nouvelle stratification sociale de la société québécoise, 1971 à 2011 », *Les Cahiers des Dix*, n° 69, 2015, p. 341-370.
- Langlois, Simon, et Mathieu Lizotte. 2014. « L'indice de Palma, nouvelle mesure des inégalités au Québec et au Canada », revue *Vie économique*, vol. 6, n° 1, p. 15-21.